



DEMANDE D'EXTENSION DE CERTIFICAT BIOLOGIQUE

Aliment pour animaux
Conformément au R(UE) n°2018/848

Formulaire CAB/CERT09/I030/21-1

A retourner complété et signé à : bio@qualisud.fr

Ce formulaire est à retourner à QUALISUD en vue d'obtenir une mise à jour de votre certificat pour une nouvelle formule d'aliment pour animaux.

RAISON SOCIALE :			
Nom contact :			
Adresse :			
Email :		Téléphone :	
N° client :			

	Origine du produit	N° de formule	Marque / Gamme	Dénomination commerciale	Classe biologique *	Conditionnement (vrac/sac)
LISTE DES PRODUITS A CERTIFIER						

**biologique, en conversion vers l'agriculture biologique (mono ingrédient), aliment utilisable en agriculture biologique*



DEMANDE D'EXTENSION DE CERTIFICAT BIOLOGIQUE

Aliment pour animaux
Conformément au R(UE) n°2018/848

Formulaire CAB/CERT09/I030/21-1

A retourner complété et signé à : bio@qualisud.fr

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE POUR CHAQUE PRODUIT :

- **Produit distribué :**
 - o Fiche technique et facture et certificat fournisseur
 - o En cas de produit importé : certificat TRACES NT signé par les autorités compétentes européennes
- **Produit transformé :**
 - o **Formule** : liste des ingrédients avec % dans la recette, classe bio et origine (France/UE/non UE) ; liste des additifs et auxiliaires technologiques
 - o **Garanties sur les ingrédients** : fiches techniques des nouvelles matières premières, attestation non OGM et non ionisation et absence de nanomatériaux manufacturés pour une nouvelle matière première à risque
 - o **Etiquette**
 - o **En cas de nouveau sous-traitant :**
 - sous-traitant certifié : certificat valide pour le process concerné
 - sous-traitant non certifié : bon pour accord et formulaire d'engagement du façonnier (ou date du dernier contrôle Qualisud si déjà effectué)
 - o **En cas de nouveau process non contrôlé** : joindre le descriptif (selon les cas, un contrôle sur place peut être nécessaire avant extension du certificat)

J'atteste par la présente de la conformité de mes approvisionnements (cocher les cases concernées) et je les conserve pour le prochain contrôle :

- Certificats fournisseurs en cours de validité
- Factures d'achats avec mentions relatives à l'agriculture biologique
- Fiches techniques des additifs et auxiliaires
- Conditions d'utilisation des ingrédients, additifs et auxiliaires listés au R(UE) 2021/1165, annexes III (aliments pour animaux)
- Attestation non OGM pour levures et ingrédients agricoles non bio à risque
- Attestation de non-ionisation le cas échéant (intrants œnologiques notamment)

Je soussigné, M./Mme

, responsable de la structure (raison sociale et adresse)

- atteste avoir respecté les règles inhérentes au mode de production biologique, et avoir vérifié la conformité des intrants utilisés ainsi que les règles de traçabilité et de non mélange des produits,
- atteste avoir pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse déclaration telles que prévues par l'article 441-6 du code pénal reproduit ci-dessous et qui s'appliquent sans préjudice de toute autre action en responsabilité éventuellement applicable.
- atteste être dûment informé(e) du fait qu'un manquement à la réglementation relative à l'agriculture biologique pourra conduire à l'application d'une mesure de traitement plus élevée que celle prévue au catalogue national des Dispositions de contrôle communes INAO-DEC-CONT-AB-4 (disponible au lien suivant : www.inao.gouv.fr) si une fausse déclaration avait été produite.

Fait à	Responsable :
Le	Signature et cachet :

TOUTE DECLARATION MENSONGERE SERA SANCTIONNEE SELON LES DISPOSITIONS DE CONTRÔLE COMMUNES DE L'INAO.

Toute demande incomplète ne pourra pas être prise en compte et de fait irrecevable :

chaque information demandée doit être renseignée, en cas de besoin contactez nos services à bio@qualisud.fr ou au 05.53.20.35.60
QUALISUD se réserve le droit de demander des éléments complémentaires non cités dans le présent formulaire.

Article 441-6 du code pénal : « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu. »



DEMANDE D'EXTENSION DE CERTIFICAT BIOLOGIQUE

Aliment pour animaux
Conformément au R(UE) n°2018/848

Formulaire CAB/CERT09/I030/21-1

A retourner complété et signé à : bio@qualisud.fr

Cadre réservé à QUALISUD

Etude de conformité

Cette étude concerne les mentions relatives au mode de production biologique, ne préjugant en rien de l'avis des autorités publiques. Les informations et preuves de conformité sont suffisantes pour le processus d'extension (en cas contraire, l'étude ne peut être réalisée et l'opérateur en est informé).

- ☐ Formules et étiquettes conformes
- ☐ Formules et/ou étiquettes non conformes

Modifications attendues à détailler :

Etude réalisée par :

Par :

Le :

Revue et décision de certification

Détail (extension du
certificat)

Par :

Le :

Commentaires éventuels
(Nom-Prénom-Contenu) :